

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 389

Artikel: Genève : la justice sous pression
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fait de n'avoir pas posé la question fondamentale : « Est-il vraiment nécessaire que ce problème existe ? », a mené dans des impasses ou dans des fuites en avant dont nous commençons seulement à apprécier les difficultés qu'elles nous réservent.

Premier exemple : *la pollution des eaux*. Ici, la question fondamentale devient : est-il vraiment nécessaire de salir toute cette eau ? Cette question n'a jamais été sérieusement posée. On a, au contraire, pris note du problème de l'eau sale et on a décidé de la nettoyer quelle qu'en soit la quantité. Le fait que cela est difficile n'a pas été perçu comme un inconvénient. Bien au contraire. Cela permettait une activité frénétique, en particulier dans le domaine du génie civil. Cela a permis, par ailleurs, d'ajouter le tuyau d'égout au fil électrique et l'amenée d'eau potable comme moyen de connecter et ficeler le citoyen au système central. La construction de stations d'épuration augmente le produit national brut (PNB) et comme les Etats-nations estiment qu'un fort PNB est un objet de fierté, on s'en voudrait de ne pas épurer le plus possible. On finira par en vouloir à ceux qui ne salissent pas assez d'eau car si leur exemple était suivi, la rentabilisation des stations serait compromise.

On peut ajouter que la méthode d'épuration généralement utilisée (prédécantation, traitement biologique aérobie, précipitation des phosphates et décantation finale) n'est pas nécessairement la meilleure. Elle a comme caractéristiques essentielles la centralisation, la maximisation des besoins de béton et de canalisations, la débauche d'énergie et la complexité. Cela vient certainement en partie du fait qu'elle est le résultat d'adjonctions successives sur un concept de base jamais remis en question. On peut concevoir d'autres systèmes plus simples, moins onéreux et plus efficaces.

Deuxième exemple : *l'incinération des ordures*. La question fondamentale est : est-il vraiment néces-

saire qu'il y ait toutes ces ordures ? En la posant, on s'attaque forcément aux emballages. C'est pas gentil ça ! Cela risque aussi de compromettre la rentabilisation des usines d'incinération, diminuer le PNB, etc., voir plus haut. Il semble néanmoins que la question se soit imposée à beaucoup de gens avec, comme conséquence, une diminution considérable des ordures à incinérer. Catastrophe ! Les usines d'incinération ne marchent plus à plein rendement. Elle se font de la concurrence. C'est à qui arrivera à ravir les ordures de l'autre pour les brûler dans sa station. On en est arrivé à ce sommet : les gérants d'usines d'incinération se révoltent contre le recyclage du vieux papier sous prétexte que cela les prive de matière première. Ils suggèrent qu'on exploite les forêts pour faire du papier neuf qu'on n'utilisera qu'une fois et qu'on leur fournira ensuite pour le brûler. Ils ne semblent même pas avoir réalisé que cette proposition revient à transformer le bois en papier avant de le brûler, alors que, s'il y a un besoin de chaleur, on peut tout aussi bien brûler le bois directement.

Troisième exemple : *la santé*. La question fondamentale devient : est-il vraiment nécessaire qu'il y ait tous ces malades ? Le problème est vaste et mériterait plusieurs pages, voire numéros de DP à lui tout seul. En gros, on peut dire que la résolution linéaire et en séquence des problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent, méthode généralement prônée et admise dans notre société actuelle, nous a conduits à l'aberration la plus complète. Alors que l'état de santé, tant physique que morale (les deux sont étroitement liés) des hommes dépend au premier chef de leur environnement naturel et social, tout l'effort consacré à la santé a porté sur la cure des seuls symptômes. Mais alors là, on a mis le paquet. Suffit de regarder le CHUV, les salles de mitraillages radiographiques des hôpitaux, le gaspillage sous prétexte d'hygiène, etc. avec, comme résultat, les coûts aberrants de ce qu'on convient d'appeler des assurances. D'ailleurs, de l'aveu même des directeurs

d'hôpitaux, ces établissements doivent d'abord être rentables. La santé c'est, au fond, secondaire. On n'en sortira donc jamais de cette rentabilisation « über alles » ? Et, comme le font remarquer Davis et Mauch, tous ces services de santé, qui ont été essentiellement créés pour compenser des effets socio-économiques néfastes (dont on aurait pu peut-être chercher à se passer) ajoutent des points au PNB par habitant et contribuent à la fierté des Etats-nations.

Le petit jeu de la question fondamentale peut s'appliquer à beaucoup d'autres problèmes actuels de notre société. C'est amusant. Au premier abord.

Pierre Lehmann

Genève: la justice sous pression

En cette fin d'année, les tribunaux doivent mettre à Genève les bouchées doubles : réouverture du dossier Jaccoud, affaires de drogue multiples, nouvelle instruction à Plan-les-Ouates, affaire Premax-Tarex, hold-up de Meyrin, jugement après la fusillade de Montbrillant qui fit deux morts dont un gendarme. Le verdict rendu dans cette dernière « affaire » (douze ans de réclusion pour le principal auteur) a soulevé l'indignation du corps de police, révolté par une telle « mansuétude ». On peut comprendre à la limite une telle réaction, bien que l'on sache qu'autant d'années de prison marquent de façon indélébile une existence. Mais comment admettre que le chef du Département de justice et police (M. Fontanet) se déclare « choqué par un tel jugement » qui témoignerait d'une « indulgence excessive » (lettre au commandant de la gendarmerie genevoise) ? L'homme politique qu'est M. Fontanet ne saurait trouver ici de raisons valables d'intervenir dans le ménage de la justice sans semer le doute sur l'indépendance de cette dernière.